

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 7 novembre 2012 fixant le taux de promotion pour l'accès au grade de capitaine de port du premier grade, classe normale, dans le corps des officiers de port du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour les années 2012, 2013 et 2014

NOR : DEVK1237274A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 58 ;

Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier des officiers de port ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu l'avis conforme n° B5/11-000309 du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique en date du 14 mars 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour les années 2012, 2013 et 2014 dans le corps des officiers de port du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en application du décret du 1^{er} septembre 2005 susvisé figure en annexe de ce présent arrêté.

Art. 2. – La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 novembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice
des ressources humaines :
L'adjointe au sous-directeur,
B. THORIN

A N N E X E

CORPS MINISTÉRIEL DE CATÉGORIE A

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLES
<p>Corps des officiers de port <i>(décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié)</i> Capitaine de port du premier grade, classe normale.....</p>	7 %